

# Charte pour la Protection de notre Océan

Nous, les enfants de Tubuai, nous aimerions que tout le monde respecte nos lagons et notre océan. Car depuis notre participation à la journée de la protection des océans aux Australes le 09 octobre 2014, nous avons pris conscience que nous sommes les acteurs de notre avenir.

Nous avons encore des lagons et un océan en bonne santé; une chance pour tous les polynésiens. Alors agissons tous ensemble pour sauvegarder et préserver nos ressources marines.

Pour cela, nous avons réalisé cette charte sur le thème :  
« Protégeons notre Héritage Océan. »

Article 1 : Chacun a le droit, de profiter d'un lagon et d'un océan en bonne santé.

Article 2 : Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à la sauvegarde de nos lagons et de l'océan.

Article 3 : Toute personne doit, dans les conditions définies par la loi, prévenir les atteintes qu'elle est susceptible de porter à nos lagons et à l'océan.

Article 4 : Toute personne doit contribuer à la réparation des dégâts qu'elle cause.

Article 5 : Toute personne a le devoir de soutenir les actions pour la préservation des ressources marines.

Article 6 : Les pouvoirs publics doivent promouvoir les actions pour la préservation des ressources marines.

Article 7 : L'éducation à la protection de l'environnement doit être une priorité.

Article 8 : Cette charte inspire les futures actions de la Commune de Tubuai.

## Faisons de nos lagons et de notre océan des espaces préservés.

## Agissons ensemble pour notre avenir !

La direction

Le maire

  
Direction de l'Environnement  
B.P. 40 - 98700 Tubuai  
Téléphone : 68 90 70 100  
E-mail : direction@tubuai.nc

  
Mairie de Tubuai  
B.P. 40 - 98700 Tubuai  
Téléphone : 68 90 70 100  
E-mail : mairie@tubuai.nc

La Mairie

Bâtiment 40